Image not found or type unknown

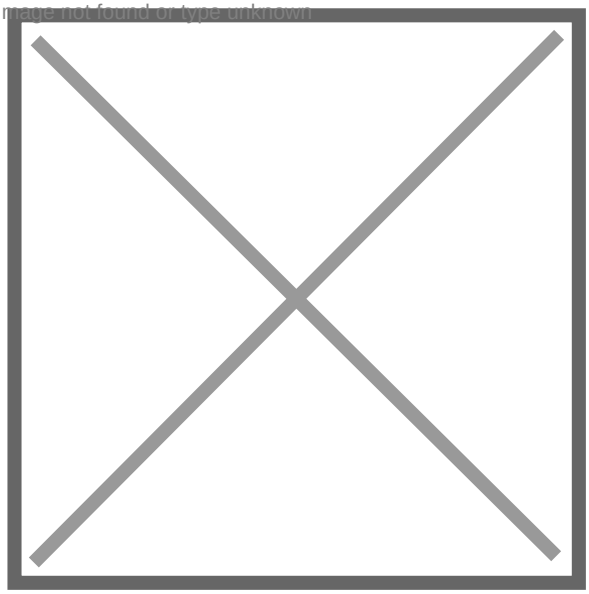

Droit d'exploitation d'une idée

Par **Aresh**, le **16/04/2012** à **20:18**

Bonjour,

Je suis auteur d'un texte, qui utilise une idée que je n'ai pas eu. Je l'ai découvert à la lecture d'un ouvrage, disponible gratuitement sur le net en 2008.

J'ai utiliser en partie cette idée et d'autre sources d'informations publiques et libre de droit, pour bâtir ma propre relecture et adaptation à mes besoins spécifiques, sans plagier ou copier le texte initiale ou les informations recueille.

Hors l'auteur du texte, me reproche d'avoir utiliser son idée est m'interdit d'utiliser mon texte, dont je suis l'auteur et le diffusé gratuitement au publique. Au prétexte qu'il appauvrirait sa propre production, devenu "payante" dans l'intervalle.

Est ce que je peux, juridiquement parlant, diffusé mon propre document, sans tenir compte de l'avis du découvreur initiale de cette idée, sachant qu'il n'y a pas plagiat de son texte ?

Par **NOSZI**, le **17/04/2012** à **09:31**

Bonjour,

Une chose est certaine, les idées sont libres et ne se protègent pas donc il semblerait que vous puissiez utiliser une idée pour faire votre propre œuvre.

Toutefois d'après votre texte, je me demande s'il s'agit seulement d'une idée ou d'une

invention, d'une découverte qui serait susceptible d'appropriation.

Pouvez vous nous en dire plus sur le contenu exact de cette idée qu'on vous reproche d'avoir repris?

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés